République française Département de l'Aveyron

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Présents: 7

Date de la convocation: 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre 20 h 30l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

Présents: Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON,

Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele

BOUSQUET

Contre: 0

Représenté (e)(s): Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE par Jean

Pierre ROMIER

Abstentions: 0

Excusé (e)(s): Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE

Absent (e)(s): Francois COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: Vote de crédits supplémentaires - eau_la_bastide - 2023 DE 34

Le Maire expose au Conseil Municipal que le relevé topographique du géomètre a été payé sur le compte 203 alors que les dépenses de l'opération "assainissement St Pierre" ont été payé sur le compte 2158. Il convient donc de modifier l'imputation du paiement du géomètre sur le même compte que les travaux :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	:		DEPENSES	RECETTES
212 (041)	Aménagements de terrains		3768.00	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement			3768.00
		TOTAL:	3768.00	3768.00
		TOTAL:	3768.00	3768.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Yves MALRIC

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture le : 23 octobre 2023

et publié ou notifié le 23 octobre 2023

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2023
012-211200225-20231020-2023_DE_34-DE